

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Délibération n°20190228\_17

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 45

Absents : 29

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

**Votants : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANSLE**

Le jeudi 28 février 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de VARS.

Présents: AYRAULT Jean-Paul - BASSET Véronique – PARTAUD Xavier - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric — ESTEBAN Philippe - SOULET Marilyns - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard ÉDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant CHARRAUD Francis

CAILLAUD Nadia (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à ESTEBAN Philippe)

VIAUD Annette (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

BRUN Jackie (pouvoir à KAUD Pascal)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

BERTRAND Didier (pouvoir à BEAU Nathalie)

PELLETIER Dominique (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DANEDE Laurent (pouvoir à ROUHAUD Henri)

LIOT Gérard - RAVION Didier - BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - COLIN Jean-Pierre BOURIN Michel.

Absents non excusés : PRÉVAUTEL Caroline - FLAUD Yves - CRINE Jean-Jacques- DURAND Jean-Louis BERTHAULT Patrick - ROUSSEAU Christian - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANSLE**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Assainissement rappelle que des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Mansle ont eu lieu Boulevard Gambetta et Venelle de Chenevières. Un poste de relèvement a dû être installé pour des raisons techniques de pentes et de l'étroitesse de la venelle pour réaliser les travaux.

Cette partie de notre territoire est exploitée par la SAUR, par l'intermédiaire d'un contrat d'affermage en date du 30 décembre 2010.

Un avenant au dit contrat d'affermage est nécessaire, pour intégrer ce nouvel équipement.

La lecture est faite de l'avenant n°3.

Les anciens tarifs étaient de :

	Valeur 2011	Valeur 2018
Abonnement domestique €/an	29,19 €	31,403 €
Consommation domestique €/m <sup>3</sup>	0,4943 €	0,5318 €

Les nouveaux tarifs proposés sont :

	Valeur 2011	Valeur 2018
Abonnement domestique €/an	30,18 €	32,473 €
Consommation domestique €/m <sup>3</sup>	0,5025 €	0,5406 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement signé avec la SAUR ;***
- ***D'AUTORISER le Président à signer cet avenant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Jean-Pierre de FALLOIS

